

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :			
	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 mois	4.50	6 fr	7 »
6 mois	8 »	10 »	12 »
1 AN	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :
 A la Résidence de France, à Rabat.
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris
 et dans tous les bureaux de poste.
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

ÉDITION FRANÇAISE
Hebdomadaire
 DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.
 Les mandats doivent être émis au nom de M. le
Trésoyer Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES :
 Annonces judiciaires (la ligne de 34 lettres,
 et légales) corps 8. **0.50**
 Sur 4 colonnes :
 Annonces et avis divers (les dix 1^{res} lignes, la ligne. **0.60**
 les suivantes, — **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions
 sont traitées de gré à gré.
 Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

SOMMAIRE

	PAGES
1. — Réception de la Colonie française et des Hauts Dignitaires Chérifiens, à la Résidence Générale, à l'occasion de la Fête Nationale. — Télégrammes échangés.	449
PARTIE OFFICIELLE	
1. — Ordre du 14 Juillet 1915	454
1. — Ordre du Général Commandant en Chef du 12 Juillet 1915 limitant l'exportation sur Tanger des produits et denrées provenant de la zone française de l'Empire Chérifien	454
1. — Arrêté Résidentiel du 11 Juillet 1915 portant modification à l'article 3 de l'Arrêté du 6 Mai 1915 relatif à l'organisation du Cercle du Gharb	455
1. — Arrêté Viziriel du 3 Juillet 1915 relatif à l'organisation d'un Commissariat aux Délégations Judiciaires près le Tribunal de Première Instance de Casablanca	455
1. — Nomination dans le personnel du Service de la Santé et de l'Assistance publiques	455
1. — Nomination dans le personnel administratif.	455
PARTIE NON OFFICIELLE	
1. — Situation politique et militaire de la zone française du Maroc à la date du 17 Juillet 1915	455
1. — Service des Domaines. — Rapport mensuel (Juin 1915)	456
1. — Services de l'Agriculture. — Observations météorologiques du mois de Juin 1915.	457
1. — Annonces et avis divers	459

RÉCEPTION

de la Colonie française et des Hauts Dignitaires Chérifiens, à la Résidence Générale, à l'occasion de la Fête Nationale. — Télégrammes échangés.

A l'occasion du 14 juillet, une revue des Troupes de la garnison de Rabat a été passée, à 9 heures et demie, sur le boulevard El Alou, par le Général HENRYS. Sa MAJESTÉ LE SULTAN assistait à cette cérémonie, entouré

de M. DE SAINT-AULAIRE, des Vizirs et des Hauts Fonctionnaires de la Résidence Générale.

Les troupes ont été présentées par le Colonel JOUINOT-GAMBETTA. Avant le défilé, le Général HENRYS a remis la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à M. GAUDIN, Officier d'Administration du Génie, et la Médaille Militaire au Sous-Lieutenant QUILICHINI, du 4^e Zouaves, Commis à la Trésorerie Générale.

Après la revue, M. DE SAINT-AULAIRE a reçu à la Résidence Générale les Officiers, le Personnel de la Résidence Générale et les Représentants de la Colonie française de Rabat.

L'allocution suivante a été prononcée par M. BIGARÉ, doyen de la Colonie française :

« Monsieur le MINISTRE,

« Permettez-moi, dans les glorieuses circonstances où nous commémorons cette année l'anniversaire de la Fête de la Liberté, d'être auprès de vous le porte parole des habitants de Rabat.

« En raison des circonstances, cette fête du 14 juillet emprunte un caractère de solennité qui n'échappe à personne et prend une signification unique dans l'histoire, car nous comprenons mieux aujourd'hui que c'est au nom de cette Liberté que la France a si longtemps combattu et que nos frères versent encore aujourd'hui leur sang.

« La Colonie Française de Rabat, bien que réduite, car nombreux sont ceux qui sont partis lutter sur les divers champs de bataille, a tenu à vous apporter, Monsieur le MINISTRE, l'assurance de son union toujours plus étroite autour du Représentant de la Patrie, avec l'expression de son ardente confiance dans le succès final de nos armes.

« Quo notre reconnaissance aille d'abord à M. le RESIDENT GENERAL qui, grâce à sa politique sage, prudente et ferme, a su conserver au Maroc, avec des moyens réduits, sa sérénité et sa sécurité. La vie, ici, a continué à peu près son cours normal et c'est bien là un des titres de gloire du Général LYAUTEY.

« N'oublions pas l'aide précieuse qu'il a trouvée auprès de SA MAJESTÉ LE SULTAN qui, en véritable ami de la France, a compris la grandeur de la tâche dévolue à notre pays.

« C'est avec fierté que nous suivons les phases de l'épopée splendide où s'illustrent à côté de nos frères officiers et soldats, nos loyaux protégés et alliés marocains qui, dès les premières rencontres avec l'ennemi, ont donné la mesure de leur bravoure et de leur loyalisme.

« Permettez-moi, Monsieur le MINISTRE, d'adresser un souvenir ému à ceux de nos blessés tombés au champ d'honneur parfois en héros obscurs et quelquefois ignorés, sans oublier aussi le témoignage de notre admiration et reconnaissance à nos troupes aguerries dont les rigueurs de la température et du service n'ont en rien diminué l'élan admirable et le courage.

« Nous vous demandons, Monsieur le MINISTRE, d'être auprès de SA MAJESTÉ LE SULTAN l'interprète de notre gratitude envers ses loyaux sujets, de transmettre à M. le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE le témoignage de notre entier dévouement à la cause sacrée de notre armée et à celle des alliés défendant le triomphe de la Civilisation, et d'adresser à M. le RESIDENT GENERAL l'hommage de notre respect et de notre admiration toujours croissante en face des résultats obtenus pour l'œuvre si patriotique qu'il accomplit au Maroc et à laquelle nous sommes fiers d'avoir pu contribuer. »

M. DE SAINT-AULAIRE prit ensuite la parole et prononça le discours suivant :

« Je transmettrai aujourd'hui par télégramme au Général LYAUTEY les sentiments qui viennent d'être exprimés pour sa personne. Ce sera la meilleure récompense de ses efforts vraiment surhumains, tendus sans répit vers cet objectif : garder et grandir le Maroc, sans doute pour préparer son avenir — le vôtre — mais surtout afin d'en tirer le maximum de ressources pour la Défense Nationale. Cet objectif, le Général LYAUTEY l'a atteint par un prodige de clairvoyance et de volonté. Il aura ainsi écrit la plus belle page de sa carrière coloniale et même — la postérité, j'en suis certain, ratifiera ce jugement — de toute notre histoire coloniale. Ce qui la rend si pathétique, c'est qu'on y sent à chaque ligne, outre ses éminentes qualités de caractère et d'intelligence, l'admirable force d'âme qu'il a fallu à ce grand Chef lorrain pour trouver dans le deuil de son foyer, de ses plus chers souvenirs détruits par l'ennemi, à côté de la frontière violée, une nouvelle source de renoncement et d'énergie, dans le culte passionné du devoir et de la grandeur du Pays.

« Comme vous le disait le Général LYAUTEY, en vous recevant ici, le premier janvier, il ne saurait être

question de fête alors que toutes les familles françaises sont dans les larmes ou dans l'angoisse. Pourtant, si jamais le 14 juillet a été assombri, surtout dans ce Maroc où l'ombre de l'Allemagne était si lourde, ce n'est certes pas aujourd'hui. C'est au temps où cette date, consacrée au culte de la Patrie, nous plaçant face à face avec le spectre de la France mutilée et de l'Alsace Lorraine torturée, nous n'avions même pas le droit de oser notre douleur et notre colère, où nos cœurs meurtris et fidèles étouffaient sous le poids d'un deuil inconsolé et d'un espoir inexprimé.

« Maintenant, ils respirent librement. Ils battent à grands coups sur un rythme désappris depuis tant d'années et nous tressaillons d'une émotion sainte en sentant planer l'âme de la Patrie au centre du plus terrible orage qui ait jamais bouleversé l'univers ; mais orage, à la fois terrible et bienfaisant, qui purifie l'air, dévaste notre sol pour le mieux féconder, car il y apporte ou y ranime les plus nobles germes de l'avenir et déjà laisse étinceler vers nous les premiers rayons des lendemains triomphants.

« Joie âpre, mais virile et si haute ! Que nos plus pieuses pensées aillent à ceux qui nous la donnent ; en particulier à nos camarades de l'armée du Maroc dont nous avons salué les exploits avec un frisson d'enthousiasme et d'orgueil.

« Gloire à tous les vaillants qui luttent, qui souffrent, qui meurent ; à tous les héros qui sont couchés dans les plaines immortelles de la Marne, de l'Aisne et des Flandres.

« Gloire aux privilégiés parmi les morts, à ceux qui, au delà de la ligne bleue des Vosges, jalonnent de leurs sépultures à jamais sacrées, les progrès de nos armes dans les vallées d'Alsace.

« Et, maintenant, puisque j'ai aujourd'hui l'honneur de représenter ici le Gouvernement de la République, je veux dire sa profonde gratitude aux Officiers et aux Troupes du Corps d'Occupation.

« Je voudrais trouver des accents qui touchent votre cœur et allègent votre sacrifice. Mais, sur la noblesse et l'utilité de ce sacrifice, le Général LYAUTEY vous a tout dit le premier janvier dernier en un langage si émouvant par sa mâle tendresse. Chaque jour justifie mieux ce langage. Nous venons encore de le voir, c'est au prix de combats incessants que l'ordre règne au Maroc, surtout à l'arrière de notre front Nord ; c'est-à-dire là où nous sommes désarmés contre les impudentes excitations de nos ennemis. Nous venons du moins de leur prouver que nous ne sommes pas désarmés contre les agressions qui s'ensuivent. Cette démonstration, le Général HENRYS, à qui je suis heureux de pouvoir le répéter devant vous, l'a faite avec une méthode et une vigueur qui en doublent le fruit, tout en accomplissant un nouveau bond pacifique dans l'Atlas.

« Vous avez donc ici une frontière à défendre et un devoir à remplir, non seulement pour maintenir et étendre la paix au Maroc, mais surtout pour lui permettre de participer jusqu'au bout à la guerre, comme il l'a fait

le début, avec un éclat qui vaudra à ses troupes un impé-
rissable renom. La France le sait et vous en est reconnais-
sante. De récentes promotions viennent d'en témoigner.
Si je les mentionne, c'est surtout parce que je m'en réjouis.
Votre vrai réconfort, je le sais, est ailleurs. Il est avant
tout, dans votre sentiment du devoir, puis dans la certi-
tude que le Général LYAUTEY profitera de son séjour à
Paris pour mettre au point les décisions qu'il a déjà pro-
voquées afin de concilier vos vœux les plus chers avec les
exigences de la situation locale, intimement liée à la
situation générale, le MAROC, par l'ampleur et la com-
plexité sans exemple de la lutte, en étant à la fois un
enjeu, un théâtre et un facteur.

« Je veux assurer également de la reconnaissance du
Gouvernement tous les Fonctionnaires Civils de la Rési-
dence. A vous aussi la guerre impose un dur labeur. Vous
avez dû serrer les rangs pour combler les vides causés
par la mobilisation, et doubler les étapes pour marcher
avec cette accélération si justement imprimée par le Géné-
ral LYAUTEY à toutes les formes de son activité créatrice.
Votre rôle est vital et ingrat. Vital, car vous êtes les pro-
moteurs de la vie répandue à flots dans tous les orga-
nismes du Protectorat : ingrat, parce que de cette vie,
vous êtes aussi les régulateurs et que ces organismes, en
voie de formation et d'adaptation subissent la règle comme
une entrave plutôt qu'ils ne la recherchent comme un
soutien. Ne nous en plaignons pas, c'est le signe d'une
vitalité débordante. C'est votre honneur d'être ainsi tou-
jours à la peine et il faut être, comme moi, mêlé à votre
travail quotidien pour savoir tout ce qui se dépense d'ini-
tiative, de sens pratique et surtout d'abnégation dans
l'ombre et le silence des bureaux. Et, précisément parce
que vous n'avez pas la joie intime et le mérite public des
réalisations au grand soleil, parce que votre seule satis-
faction est celle du devoir pleinement accompli, je tiens à
proclamer bien haut votre part dans l'œuvre commune.

« Si, dans les circonstances les plus difficiles, nous
avons pu garder et consolider toutes nos positions au
Maroc, c'est aussi, mes chers compatriotes, grâce à votre
patriotisme et à votre labeur. Le Général LYAUTEY aura
été bien inspiré en proposant au Gouvernement de vous
mobiliser sur place. Vous avez compris toute l'étendue de
vos obligations envers la Patrie. Sa sollicitude à votre
égard, vous ne l'oubliez pas, a été telle que vos intérêts,
après avoir semblé non sans raison, les plus menacés,
ont peut-être les moins atteints.

« Soit dans le Corps d'Occupation où nos réservistes
ont, comme les territoriaux, donné vaillamment leur
effort, et, quand il a fallu, leur vie, soit à la tête de vos
entreprises, vous avez été une de nos forces les plus pré-
cieuses, une de nos meilleures raisons d'agir et d'espérer.
Tous ici, mobilisés ou non, vous n'oubliez pas que vous
êtes en service commandé, mais commandé surtout par
votre conscience d'excellents Français, soucieux d'avoir
leur part de sacrifice en ne pensant qu'à l'intérêt général
et au salut de la Patrie. Par là s'établira pour toujours
entre nous cette union des cœurs et des volontés où nous

trouverons le plus ferme point d'appui dans notre effort
pour porter toujours plus haut la fortune de la France au
Maroc.

« Cet effort, nous le devons à nous-mêmes, après tant
de travaux, de rêves, d'épreuves et de résultats. Nous le
devons à la France qui a toujours été si maternelle pour
nous et qui voit dans le Maroc une des bases les plus solides
de sa grandeur. Nous le devons au Maroc lui-même pour
répondre à la sagesse, à la fidélité, à l'amitié de son Sou-
verain, de son Gouvernement, de son Peuple et de
l'héroïsme déjà légendaire de ses soldats qui, en mêlant
leur sang au nôtre sur les champs de bataille, ont confondu
à jamais les destinées des deux Pays.

« Enfin, cet effort tenace et passionné pour tenir haut
et ferme notre pavillon au Maroc, à travers tant d'écueils
et au milieu des éléments déchaînés, nous le devons bien
à l'Allemagne. C'était la meilleure réponse à ses convoi-
tises sur ce magnifique Pays et à l'implacable hostilité
dont elle nous y a si largement honorés. Nulle part, vous
le savez, son avant-guerre n'a été à tel point cynique, sa
fourberie aussi monstrueuse, ses provocations aussi bru-
tales. Tanger, Casablanca, Agadir, c'est ici qu'ont été
perpétrés, et, d'ailleurs, manqués ces trois coups, suivant
l'expression consacrée, que la Diplomatie a dû emprunter
à la langue des malfaiteurs pour caractériser leur méthode,
ces trois coups qui préludaient au drame le plus formi-
dable de tous les temps. Nous étions les premiers préve-
nus. Quand le rideau s'est levé, nous n'avons donc pas été
étonnés. Et, nous n'avons pas été effrayés. Nous savions
que l'avertissement avait été compris. En nous défiant
ainsi bruyamment, l'Allemagne, égarée par sa haine et
son orgueil, avait sonné, quand il le fallait, le réveil des
énergies françaises et leur ralliement autour du Drapeau.
Et, en alertant sans cesse notre opinion, naguère endormie
dans le rêve de la paix perpétuelle, l'Empereur d'Alle-
magne avait décrété sans le savoir — c'est le seul acte
souverain qu'il aura jamais accompli chez nous — cette
mobilisation morale qui a si bien préparé le succès de
l'autre.

« Ce n'est pas tout. En nous forçant, par son opposi-
tion même, à intervenir au Maroc, l'Allemagne nous y
donnait une de ces nobles tâches par où, la France retrou-
vant sa voie, celle de l'idéal, renouvelait sa sève. Nous
savions, nous, les témoins de son épopée marocaine,
qu'elle serait prête pour d'autres épopées, qu'elle s'y
entraînait tous les jours à cette rude école. Entièrement
pris par ce spectacle, loin du tumulte des querelles subal-
ternes, nous étions bien placés pour distinguer dans le
souffle puissant qui nous entraînait ici, le murmure pro-
fond de la vie nationale et comme la rumeur de la vraie
France en marche. Nous savions que le jour solennel où
les voix innombrables de nos clochers, les voix du sol et
des aïeux, l'appelleraient aux armes, nous savions que se
dresserait, fière et serène, cette France de toujours, la
France éternelle.

« Votre honneur à tous sera d'avoir contribué à le
susciter. C'est ici, dans une mission digne de son génie

qu'elle aura repris conscience d'elle-même. C'est ici qu'elle aura eu, au bon moment, la première révélation du danger et de l'éclatante survie des vertus ancestrales d'où lui vient aujourd'hui le salut. Si je cherche à résumer par une image le rôle éminent du Maroc dans les origines du conflit actuel, je ne puis m'empêcher de penser à ces feux que, suivant la coutume renouvelée de la lointaine antiquité, les berbères allument au haut des monts pour signaler l'approche de l'ennemi ou hâter le rassemblement des guerriers. De même, quand la perspective sera suffisante pour dégager les rapports des événements et les situer à leur véritable plan, l'entreprise de la France au Maroc apparaîtra comme un de ces sommets les plus lumineux de son histoire, comme celui où qu'a brillé la première lueur annonciatrice des temps nouveaux. Et, cette flamme symbolique, d'abord jaillie dès 1904 de la menace allemande, puis épurée, vivifiée, ennoblie par les étincelles les plus ardentes du foyer de la Patrie, était autrement éloquente que tous les feux millénaires de la montagne, car elle annonçait à la fois la guerre et la victoire. »

A 11 heures et quart, M. le Délégué à la Résidence Générale a reçu les Représentants du Makhzen, ainsi que les notables indigènes et les Consuls étrangers.

SON EXCELLENCE LE GRAND VIZIR s'exprima alors en ces termes :

« C'est pour moi un honneur et une joie que d'apporter à Votre Excellence, les compliments personnels de SA MAJESTÉ Victorieuse, ceux de ses Vizirs, et ceux des notables présents à cette imposante réunion, à l'occasion de la célèbre fête républicaine de ce jour.

« Le peuple marocain s'associe spontanément à cette commémoration, affirmant ainsi l'union étroite de nos deux Gouvernements et les liens de fraternité qui unissent nos deux peuples.

« Dans notre ferme confiance en la victoire finale, nous avons tout lieu d'espérer que cette belle et touchante cérémonie sera bientôt suivie par des fêtes grandioses qui donneront lieu à d'imposantes manifestations pour marquer le triomphe définitif et complet du droit et de la liberté. C'est vers ce but que tendent tous les efforts des puissances, liguées pour faire respecter le droit sacré de l'humanité et faire non seulement de l'Europe, mais du Monde entier, le séjour d'une paix durable et féconde que ne pourront plus troubler les ennemis de la civilisation.

« Je tiens à déclarer à Votre Excellence combien le peuple marocain apprécie à sa haute et juste valeur, le concours précieux qu'apporte M. le RESIDENT GENERAL à SA MAJESTÉ CHERIFIENNE. Il est tout heureux de constater que, grâce à cette précieuse coopération et à la vôtre, ainsi qu'à celle de M. le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, en collaboration étroite avec tous les fonctionnaires civils et militaires, choisis parmi les hommes les plus remarquables par leur savoir et leurs aptitudes, l'essor du pays a été merveilleusement rapide et a dépassé toutes les prévisions, que d'utiles et nombreuses réformes

ont pu être réalisées, et que de grands projets sont partout en pleine voie d'exécution.

« Tout cela marque suffisamment le grand intérêt que porte le Gouvernement de la République à la prospérité et à l'essor de notre Empire, et le souci de M. le RESIDENT GENERAL et de ses dignes collaborateurs, d'accroître les richesses du pays et de donner à son développement industriel et économique une vigoureuse impulsion.

« Le peuple marocain, qui ne perd jamais le souvenir des bienfaits reçus, a tenu à affirmer à la France ses sentiments de profonde gratitude en envoyant ses enfants prendre part, côte à côte avec les soldats de la République, à la lutte qui doit assurer le triomphe de la paix et de la civilisation.

« Je vous prie, Monsieur le MINISTRE, de transmettre à M. le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, au GOUVERNEMENT FRANÇAIS et à M. le RESIDENT GENERAL, qui jouit de tant d'estime auprès du Makhzen Chérifien et du peuple marocain, les compliments personnels de SA MAJESTÉ LE SULTAN et les vœux et souhaits de tous ses Ministres.

« Veuillez dire à tous notre confiance inébranlable dans le succès final qui viendra bientôt, avec l'aide de Dieu, couronner pour les armes alliées cette lutte gigantesque.

« Puisse Dieu maintenir à jamais le Gouvernement de la République dans les honneurs et la considération universelle. »

M. DE SAINT-AI LAIRE répondit comme il suit :

« EXCELLENCE,

« Je suis profondément touché des vœux que vous venez d'exprimer, au nom de SA MAJESTÉ LE SULTAN, pour la France, pour le triomphe de sa cause, pour son union, de plus en plus étroite avec le Maroc. Veuillez en dire ma plus vive gratitude à SA MAJESTÉ et l'assurer que le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE et le GOUVERNEMENT FRANÇAIS y seront très sensibles.

« Je remercie aussi les Membres du Makhzen et les notables qui se sont joints à vous.

« Je ne manquerai pas de transmettre vos vœux à M. le Général LYAUTEY, qui s'est rendu en France pour conférer avec le Gouvernement sur les mesures à prendre pour développer encore la prospérité de ce noble Pays.

« Le Gouvernement de la République sait, en effet, toute l'importance de ses devoirs envers le Maroc après les preuves éclatantes qu'il nous donne tous les jours de son inébranlable amitié. M'adressant tout à l'heure aux Officiers du Corps d'Occupation, aux Fonctionnaires de la Résidence et à tous mes compatriotes, j'ai rendu une fois de plus hommage à la vaillance des soldats du Maroc. Ils n'auront pas combattu en vain, non seulement ils auront contribué au triomphe d'une cause qui est celle de l'indépendance de toutes les races et de toutes les religions, mais encore, par le sang versé en commun, par les sentiments

de gratitude et d'admiration qu'ils inspirent à toute la France, ils auront rendu indissoluble, entre les deux Pays, l'union des cœurs, qui seule donne tout son prix à la solidarité des intérêts.

« Je vous prie, EXCELLENCE, de vouloir bien faire part à SA MAJESTÉ de la reconnaissance du GOUVERNEMENT FRANÇAIS et de la RESIDENCE GÉNÉRALE pour le précieux appui que nous trouvons toujours auprès d'Elle.

« C'est pour nous une heureuse fortune que de collaborer avec un Souverain qui incarne si noblement cette autorité religieuse, base de l'ordre et de la vie sociale au Maroc, et pour laquelle le Gouvernement de la République professe, il n'a cessé de le prouver par des faits, le plus absolu respect.

« Je saisis aussi avec joie cette occasion de vous redire combien nous apprécions tous ici votre concours éclairé, et celui des Membres du Makhzen qui, sous votre direction, s'occupent avec tant de dévouement des affaires de l'Etat. »

* * *

Télégrammes échangés

Après la réception intime des Officiers, Fonctionnaires et Colons de Rabat, M. DE SAINT-AULAIRE a adressé à M. DELCASSÉ, Ministre des Affaires Etrangères, le télégramme suivant :

« A l'occasion de la Fête Nationale, au nom du Corps d'Occupation, des Fonctionnaires du Protectorat, et de tous les Français du Maroc, dont les Colons de Rabat viennent de m'exprimer les sentiments ainsi qu'au Général Henrys, je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire parvenir à M. le Président de la République la respectueuse expression de notre inébranlable confiance dans la victoire. Nous nous efforcerons tous d'y contribuer, unis dans un même sentiment du devoir, à la place assignée, par la volonté du Gouvernement sur cette terre marocaine, objet des convoitises de notre adversaire. En même temps que vers la France et la personne du Chef de l'Etat, notre pensée se reporte émue et fière vers nos armées. »

« SAINT-AULAIRE. »

D'autre part, M. le DELEGUE à la Résidence Générale a, sur la demande de SA MAJESTÉ LE SULTAN, adressé à M. le MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES le télégramme suivant :

« Le Délégué à la Résidence Générale,
à Monsieur Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères,
« PARIS.

« Après avoir assisté, avec le Makhzen, au défilé des troupes de la garnison de Rabat, passées en revue, à l'occasion de la Fête Nationale, par le Général Henrys, Sa Majesté le Sultan me prie de vous demander de vouloir bien exprimer à Monsieur le Président de la Répu-

« blique, en même temps que sa confiance dans le triomphe final de la cause des Alliés, à laquelle Elle a indissolublement lié celle de Son Empire, ses sentiments de personnelle gratitude pour la France et le Gouvernement de la République. »

« SAINT-AULAIRE. »

M. DE SAINT-AULAIRE a également adressé au Général LYAUTEY, à Paris, le télégramme suivant :

« Général Lyautey, Paris.

« Sa Majesté le Sultan, qui a bien voulu ce matin honorer de sa présence la revue des troupes de la garnison de Rabat, m'a prié de vous télégraphier, avec Ses sentiments personnels, les regrets que lui causait votre absence plus particulièrement à l'occasion de cette cérémonie militaire, la seule qui, selon votre désir, ait marqué la célébration de la Fête Nationale. Sa Majesté me charge également de vous renouveler ses vœux pour l'heureuse issue de votre voyage qui intéressera, à un si haut degré, la sécurité et la prospérité de Son Empire.

« De leur côté, les Officiers, Fonctionnaires et Colons de Rabat, réunis dans l'intimité à la Résidence autour de moi et du Général Henrys et interprètes de tous vos collaborateurs et compatriotes du Maroc, vous demandent d'agréer l'expression de leur reconnaissance et de leur admiration pour l'œuvre que vous poursuivez avec tant d'abnégation et d'énergie, en nous donnant l'exemple de la confiance et du devoir. »

« SAINT-AULAIRE. »

En réponse aux vœux que le DELEGUE à la Résidence Générale avait demandé à M. le MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES de transmettre à M. le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, à l'occasion de la Fête Nationale, au nom du Corps d'Occupation, des Fonctionnaires et des Français du Maroc, M. DELCASSÉ a adressé à M. DE SAINT-AULAIRE le télégramme suivant :

« M. le Président de la République, très touché des vœux et des sentiments exprimés par votre télégramme, vous adresse, ainsi qu'à M. le Général Henrys, au Corps d'Occupation, aux Fonctionnaires et aux Colons du Protectorat, ses vifs remerciements. Tous les Français du Maroc sont en ce moment des combattants et leurs efforts ont droit à la reconnaissance du Pays. »

« DELCASSÉ. »

En réponse au télégramme qu'il avait adressé le 14 juillet au MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES pour lui demander de vouloir bien transmettre à M. le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE les vœux formés par SA MAJESTÉ MOULAY YOUSSEF, à l'occasion de la Fête Nationale, pour la France et son Gouvernement, M. DE SAINT-AULAIRE, Délégué à la Résidence Générale, a reçu de M. DELCASSÉ le télégramme suivant :

« J'ai transmis à M. le Président de la République les vœux que lui a adressés Sa Majesté Moulay

« Youssef à l'occasion de la Fête Nationale. M. le Président de la République me charge d'être l'interprète de ses vifs remerciements. La solidarité de la France et du Maroc s'affirme tous les jours davantage pour le plus grand bien des deux Pays et le Gouvernement de la République garde un souvenir reconnaissant aux soldats marocains dont la vaillance fait tous les jours l'admiration de leurs camarades français.

« Je vous prie de faire agréer à Sa Majesté, mes sentiments de respectueux dévouement. »

« DELCASSÉ. »

Le 14 juillet, le DELEGUE à la Résidence Générale avait adressé au MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, le télégramme suivant :

« Tant en mon nom personnel qu'en celui des Fonctionnaires du Protectorat, je demande à votre Excellence de vouloir bien agréer l'expression de notre respectueux dévouement et des sentiments de nos compatriotes. Ils conservent le souvenir du rôle décisif qui a été celui de votre Excellence dans l'établissement de la France au Maroc et n'en éprouvent que plus de reconnaissance et de confiance en Elle. »

« SAINT-AULAIRE. »

M. DELCASSÉ a répondu à M. DE SAINT-AULAIRE par le télégramme ci-après :

« Je remercie et vous prie de remercier les Fonctionnaires du Protectorat des sentiments dont vous m'avez adressé l'expression à l'occasion de la Fête Nationale. Je suis sûr qu'ils poursuivront avec le même dévouement leurs efforts heureux pour resserrer encore, malgré les difficultés de l'heure présente, les liens déjà si étroits de la France et du Maroc. Ils savent qu'ils peuvent compter sur tout mon concours pour achever notre œuvre commune. »

« DELCASSÉ. »

PARTIE OFFICIELLE

ORDRE DU 14 JUILLET 1915

Le GENERAL COMMANDANT EN CHEF p. i. est heureux de communiquer aux troupes de la garnison de Rabat la lettre ci-jointe qu'il vient de recevoir de M. le MINISTRE, Délégué à la Résidence Générale de France au Maroc.

Aux félicitations qu'elle contient, il ajoute les siennes, notamment pour la Garde Chérifienne, qui s'est présentée d'une façon impeccable, et pour la Compagnie territoriale, qui, par son allure et sa tenue, a mérité les mêmes éloges que les troupes actives.

Le GENERAL COMMANDANT EN CHEF p. i. lève les punitions, sauf celles que les Chefs de Corps croiraient devoir maintenir dans l'intérêt de la discipline.

Rabat, le 14 juillet 1915.

Le Général de Division,
Commandant en Chef p. i.,
HENRYS.

Rabat, le 14 juillet 1915.

« Le MINISTRE PLENIPOTENTIAIRE,
« Délégué à la Résidence Générale de la République
« Française au Maroc,
« à Monsieur le GENERAL COMMANDANT EN CHEF p. i.,
« RABAT.

« Mon cher Général,

« Malgré l'absence d'une grande partie des troupes de la garnison normale de Rabat, la revue à laquelle nous venons d'assister laisse l'impression que la garde du Maroc est toujours en excellentes mains.

« SA MAJESTÉ LE SULTAN m'a chargé de vous prier d'exprimer aux troupes sous vos ordres ses plus vives félicitations auxquelles je vous demande de vouloir bien joindre les miennes. »

« SAINT-AULAIRE. »

ORDRE DU GENERAL COMMANDANT EN CHEF DU 12 JUILLET 1915 limitant l'exportation sur Tanger des Produits et Denrées provenant de la zone française de l'Empire chérifien

NOUS, GENERAL DE DIVISION, COMMANDANT EN CHEF P. I. LE CORPS D'OCCUPATION,

Vu l'Ordre du Général Commandant en Chef en date du 2 août 1914, relatif à l'état de siège ;

Vu les Ordres en date du 19 Mars et du 25 juin 1915, relatifs au régime des exportations ;

Vu l'Ordre en date du 21 juin 1915, autorisant le transport par cabotage à destination de Tanger et pour le ravitaillement exclusif de cette ville de divers produits et denrées ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt général du ravitaillement du Corps d'Occupation et de la population civile de la zone française au Maroc, de limiter les exportations sur Tanger aux quantités qui représentent les besoins mensuels de cette ville,

ORDONNONS CE QUI SUIT :

Les dispositions de l'Ordre du 21 juin 1915 sont modifiées comme suit :

ARTICLE PREMIER. — En ce qui concerne les produits ci-après : blé, orge, farine, semoules, fèves, pois chiches,

mais, le transport par cabotage à destination de Tanger ne sera autorisé qu'au profit des expéditeurs justifiant de la possession d'un bon délivré, dans chaque cas, par le Représentant du Sultan à Tanger et mentionnant la nature et la quantité de la marchandise.

ART. 2. — La sortie à destination de Tanger des produits désignés à l'article précédent sera limitée chaque mois aux quantités ci-après :

Blé	4.000	quintaux par mois.
Orge	3.000	—
Mais	1.000	—
Farine	1.200	—
Semoules	1.200	—
Fèves	500	—
Pois chiches.....	300	—

ART. 3. — Les dispositions de l'article premier de l'Ordre du 21 juin 1915, non expressément modifiées par le présent Ordre, restent en vigueur de même que celles des articles 2, 3 et 4.

ART. 4. — Le présent Ordre s'appliquera à dater du 15 juillet 1915.

Fait à Rabat, le 12 juillet 1915.

Le Général de Division,

Commandant en Chef p. i. le Corps d'Occupation,
HENRYS.

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 11 JUILLET 1915
portant modification à l'article 3 de l'Arrêté du 6 Mai 1915
relatif à l'organisation du Cercle du Gharb

L'article 3 de l'Arrêté du 6 mai 1915, portant création du Cercle du Gharb, est complété ainsi qu'il suit :

Le Bureau des Renseignements de *Fort Petitjean*, qui constituait une annexe indépendante, est rattaché au Cercle du Gharb.

Fait à Rabat, le 11 juillet 1915.

Le Ministre Plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence Générale,
SAINT-AULAIRE.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 3 JUILLET 1915
relatif à l'organisation d'un Commissariat aux Délégations Judiciaires près le Tribunal de Première Instance de Casablanca.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'article 2 du Firman de Sa Majesté Chérifienne, en date du 20 Kaada 1330 (31 octobre 1912) ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé près le Tribunal de Première Instance de Casablanca, un Commissariat aux Délégations Judiciaires.

ART. 2. — Le personnel attaché à ce Commissariat est placé sous les ordres du Procureur Commissaire du Gouvernement près ce Tribunal.

Fait à Rabat, le 19 Chaabane 1333.

(3 juillet 1915).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 juillet 1915.

Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.

NOMINATION

dans le personnel du Service de la Santé et de l'Assistance publiques

Par Arrêté Viziriel en date du 21 Chaabane 1333 (5 juillet 1915),

M. le Docteur **POULAIN** est nommé Médecin de 5^e classe du Service de la Santé et de l'Assistance publiques, à compter du 1^{er} juin 1915.

NOMINATION

dans le personnel administratif

Par Arrêté Viziriel en date du 21 Chaabane 1333 (5 juillet 1915),

M. **PASQUIER**, Louis, Joseph, Saint Cyr, est titularisé dans ses fonctions de Commis Expéditionnaire et nommé à la 4^e classe de son emploi, pour compter du 26 juin 1915.

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE
DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC
à la date du 17 Juillet 1915

Les revues de troupes passées à l'occasion de la Fête Nationale dans les différents centres militaires, au lendemain des vigoureuses actions conduites sur les divers fronts hostiles, ont produit dans les milieux indigènes la plus heureuse impression, provoquant partout de nombreuses manifestations de loyalisme.

Maroc Oriental. — La première locomotive a atteint Taza le 14 juillet, rendant ainsi plus effective la jonction du Maroc avec l'Algérie.

Région Fez-Taza. — La situation continue à être satisfaisante en pays Branès et au Nord de la route d'étapes. Au Sud, si les Riata insoumis semblent être divisés sur la conduite à tenir, leur attitude n'en doit pas moins être

surveillée de près. Nous disposons d'ailleurs dans la région des forces nécessaires pour les neutraliser.

Sur l'Ouergha, la situation est bonne dans son ensemble. Les fractions soumises continuent à verser l'amende de guerre imposée. Le calme étant revenu, la Colonne Corbière a quitté le pays. El Hadjami cherche bien à agiter à nouveau les Beni Zerroual, mais ses efforts restent pour l'instant sans résultats. Par contre, Ali ben Abdesselam semble s'être franchement rallié à notre cause ; après s'être présenté une première fois le 1^{er} juillet pour faire sa soumission, il s'est rendu de nouveau le 14 au poste de Kelaa des Sless pour confirmer ses bonnes dispositions.

Région de Rabat. — La situation s'améliore de jour en jour dans le Gharb. L'organisation défensive, qui vient d'être établie pour assurer la couverture de la région pacifiée, permet d'escompter que le calme rétabli de ce côté sera durable. La colonne du Nord a été disloquée et les troupes et services étrangers du Cercle qui entraient dans sa composition, ont rejoint pour la plupart leurs garnisons d'origine.

La surveillance de la frontière a été partagée entre deux secteurs, ayant pour centre, celui du Nord, Amama situé au Sud et près de Sidi Boudouma, celui de l'Est, Aïn Defali. Une force mobile rassemblée près d'Had Kourt se tient prête à appuyer les éléments légers de surveillance de ces deux secteurs.

Région Tadla-Zaïan. — Le groupe mobile, avec le Général Garnier-Duplessis, est rentré le 9 sans incidents à Kasbah Tadla, venant de Khénifra. Quelques troubles locaux ayant éclaté durant son absence chez les Beni Moussa, des mesures de précaution ont été immédiatement prises. Le groupe, précédé par 600 cavaliers Beni Amir du Caïd Abdallah ben Djabeur, a quitté Kasbah Tadla le 15, se portant vers Dar Ould Zidouh pour ramener le calme dans cette partie du territoire au cas où l'action politique seule n'y suffirait pas.

Région de Marrakech. — La situation reste très bonne dans les tribus maghzen. Au sud de l'Anti-Atlas, El Hiba continue sans succès ses appels à la guerre sainte.

Partout ailleurs, la situation est sans changement.

SERVICE DES DOMAINES

Rapport mensuel (Juin 1915)

I. — GESTION DES BIENS DOMANIAUX

Les opérations de gestion des biens domaniaux se poursuivent à peu près normalement ; mais le recouvrement des loyers, dus aussi bien par des indigènes que par des Européens, s'effectue difficilement malgré tous les tempéraments de circonstance apportés par le Service des Domaines.

Les ventes de fruits d'été, qui ont eu lieu au cours du mois, ont été nettement déficitaires. D'une part, les

circonstances climatiques du printemps dernier avaient été très défavorables aux arbres fruitiers ; d'autre part, peu d'amateurs se sont généralement présentés aux adjudications. Le déficit se chiffre en moyenne par 65 % des résultats de l'année précédente.

Le total des encaissements des produits domaniaux au cours du mois n'a pas dépassé 85.000 P. H.

Dans la Région de Marrakech, les sauterelles ont occasionné quelques dégâts. Il est à craindre que, dans certaines propriétés domaniales de cette Région, la récolte d'olives et d'oranges soit compromise.

Au point de vue contentieux, à signaler une recrudescence marquée des contestations immobilières soulevées à l'encontre de l'Etat.

27 litiges immobiliers ont été solutionnés, à l'amiable ou par voie judiciaire au cours du mois. De très nombreuses autres contestations sont à l'examen et en voie d'apurement. Le Service des Domaines rencontre dans cette partie importante de sa tâche des difficultés considérables, par suite de la production de nombreux titres faux ou Dahirs apocryphes, et des laborieuses enquêtes auxquelles il est obligé de procéder pour arriver, au milieu de témoignages intéressés, à découvrir la vérité et à la faire reconnaître. Il doit encore se défendre presque journellement par des applications de titres, des délimitations, contre d'habiles tentatives d'empiètement ou d'usurpation qui se produisent même sur des immeubles dont le Maghzen a la possession immémoriale.

II. — RECONSTITUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

Reconnaisances. — Par suite de la mobilisation et de l'insuffisance numérique du personnel, les opérations de reconnaissance d'immeubles domaniaux ont dû être, sur de nombreux points, suspendues. A Meknès, toutefois, 9 propriétés (dont 2 olivettes de 1.250 pieds d'oliviers), situées à la limite des tribus Guerouane et Ouled N'Cit, vers la Kasbah Heurtane et, dans la région de Mechra-Tleta, 3 propriétés dont 2 olivettes, ont été reconnues et délimitées par actes d'adouls.

Dans la circonscription de Fez, diverses tournées du Contrôleur, notamment dans les Oudayas et sur les confins des Hadjaoua, ont permis de reconnaître l'existence de 6 propriétés ou parcelles Maghzen qui échappaient au paiement de la sehma. Ces terrains seront délimités et leur situation juridique apurée dès que les circonstances le permettront.

Entretien et réparations. — A Meknès, la restauration de l'immeuble destiné à la Recette des Finances a été effectuée ; trois boutiques neuves ont été construites sur l'emplacement d'un immeuble écroulé. A Fez, quelques diverses petites constructions de rapport ont été remises en état.

A Marrakech, le tablier du Grand Bassin de l'Aguedal a été achevé. Les travaux de restauration seront achevés vers le 15 juillet. Une rangée de boutiques sur le souk des Ferblantiers, démolie pour faciliter le passage d'une voie d'accès, est en reconstruction sur la place même.

III. — ACHATS ET VENTES D'IMMEUBLES

Diverses opérations d'achats d'immeubles ont été réalisées par le Service des Domaines ou sont engagées, à savoir : en Chaouïa, Contrôle Civil de Settât, le Bled Sidi Ali M'oumen, 200 hectares affecté au Pénitencier ; à Kénitra, une parcelle de 15 hectares destinée à l'extension du lotissement indigène (expropriation) ; à Meknès, jardin Gharai, 11 hectares, sis près du Camp, destiné à l'extension de la ville nouvelle ; à Rabat, trois parcelles aux Touargas de 18.400 mètres carrés pour l'installation future des Services Administratifs ; à Marrakech, 52 immeubles privés au quartier de la Kouttoubia sont en voie d'acquisition pour la protection et l'embellissement de ce quartier (valeur approximative 160.000 P. H.). A Rabat, d'autre part, l'Etat a pris possession de la partie (500 hectares environ) du terrain Souissi acquis de l'ancien Sultan Abdel Aziz.

A Marrakech, 166 immeubles comprenant surtout des maisons, écuries, moulins, boutiques, etc., ont été vendus aux enchères pour un prix global de 209.000 P. H. afin de couvrir les opérations d'achat du quartier de la Kouttoubia, visées plus haut.

A Meknès, divers immeubles bâtis d'une valeur de 90.000 P. H. seront mis en vente pour couvrir partiellement l'acquisition du jardin Gharai.

En outre, en vue d'alléger les crédits affectés au routes et de favoriser la constitution du réseau de voirie, le Service des Domaines a eu, sur divers points, à faire abandon gratuit d'immeubles domaniaux, sous forme de cession de voirie ou de compensations attribuées à des particuliers.

Lotissements domaniaux. — Diverses mesures ont été prises pour favoriser le développement économique de Kénitra.

Pour les indigènes : création d'un lotissement dont les lots sont vendus de gré à gré et à prix fixe, exclusivement à des indigènes marocains, musulmans ou israélites, en vue de l'installation d'établissements commerciaux et industriels. 6 lots ont été attribués le 5 juin. Une nouvelle attribution aura lieu prochainement.

Pour les Européens : vente de gré à gré et à prix fixe d'un certain nombre de lots disponibles de l'ancien lotissement.

Les conditions de ces ventes ont été définitivement arrêtées.

IV. — DOMAINE AFFECTÉ

De nombreuses occupations d'immeubles domaniaux par des Services Civils du Protectorat ont été régularisées par des procès-verbaux de remisc aux Services affectataires. Les affectations ainsi régularisées portent aujourd'hui sur 101 immeubles. Une vingtaine d'autres occupations sont en voie de régularisation.

Les opérations de reconnaissance et d'évaluation des immeubles occupés par l'Autorité Militaire française ont été, on le sait, suspendues depuis le début de la mobilisation (Décision du Résident Général du 11 août 1914). Ces occupations, anciennes ou nouvelles, seront régularisées ultérieurement.

V. — PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Les divers textes législatifs ou réglementaires, élaborés pour la mise en marche de l'immatriculation, ainsi que la législation applicable aux immeubles immatriculés, ont été promulgués au *Bulletin Officiel* du 7 juin dernier, n° 137.

Le Dahir du 5 juin 1915, publié dans le même *Bulletin Officiel*, institue une Conservation de la Propriété Foncière à Casablanca et énumère les parties du territoire marocain dès maintenant ouvertes au régime nouveau : la Région de Chaouïa, la Région de Rabat, Mazagan et zone myriamétrique, Contrôle de Sidi Ali.

Les Bureaux de la Conservation de Casablanca ont été ouverts au public le 15 juin dernier, et plusieurs réquisitions d'immatriculation ont déjà été déposées. Tout fait présumer que les particuliers apprécieront rapidement les avantages de la nouvelle procédure.

SERVICES DE L'AGRICULTURE

Note résumant les observations météorologiques
du mois de Juin 1915

Pression barométrique. — La courbe barométrique est d'allure régulière. Croissante au début du mois, elle s'abaisse pour présenter un minimum vers le 7. Elle se redresse jusque vers le 10 où elle atteint son maximum, puis décroît présentant généralement un nouveau point d'inflexion aux environs du 23.

Pluies. — Presque toutes les stations ont enregistré une pluie d'orage assez forte le premier mois. Quelques-unes seulement, dans les régions de Fez et de Meknès principalement, ont recueilli un à trois millimètres d'eau d'une précipitation du 14. Dans le Sud, beaucoup de stations ne signalent aucune chute d'eau dans le courant du mois. Khemisset avec 14 m/m 25 donne le chiffre le plus important relevé au pluviomètre.

Température. — Durant les journées, elle s'est sensiblement élevée, les nuits demeurant fraîches. Mechra ben Abbou note les maxima absolus thermométriques avec 46° dans les journées des 7, 19 et du 20 et le maximum moyen le plus fort 37°.

Le minimum moyen le plus bas 10°4 est relevé à Ber Rechid et le minimum absolu à Ito 4°, le 1^{er} et le 2 du mois.

Vents. — De nombreuses stations signalent un coup de sirocco du 4 au 6. Dans les régions du Nord, les vents dominant sont N.-W., cependant que dans le Sud ils sont généralement N.-E.

Nébulosité. — Dans l'ensemble, le temps a été clair. Le rayonnement nocturne a maintenu les nuits fraîches après les journées chaudes et au matin, la condensation au niveau du sol a causé de fortes brumes et rosées.

Agriculture. — Service Météorologique

Relevé des Observations du Mois de Juin 1915.

STATIONS	PLUIE		TEMPÉRATURE						MOYENNE	Vent dominant	OBSERVATIONS		
	Quantité	Nombre de jours	MINIMUM			MAXIMUM							
			Moyenne	Absolue	Date	Moyenne	Absolue	Date					
				+									
Région de Rabat			13,5	8,5	2	31,54	38,5	7	22,54	N W	Brouillards et fortes rosées		
		2	1	13,17	9	2	31,83	39	7	23	W N W	Nébulosité moyenne 1,63	
		2	1	14,60	10	2	30,86	35	5	22,73	N W	Siroco le 5	
		14,25	2	11,60	5	2	32,78	39,5	7-20	22,19	N W	Nébulosité moyenne 2,36	
				14,80	12	19	25,4	34	5	21,7	N W	Barre praticable pour les marchandises tout le mois	
Région de Fez			27,6	19	1	31,8	38	24	29,4	N W	Nébulosité moyenne 1		
		8	1										
		3	1	12,9	7	3	31,2	40	6	22,2	N E	Nébulosité moyenne 1,9	
Région de Meknes			29,91	37	30	29,91	37	30	23,26	E	Nébulosité moyenne 2,77		
		5,25	2	16,61	9,2	3	29,91	37	30	23,26	E	Nébulosité moyenne 2,77	
		5,5	2	16,2	10,9	2	32,3	43,8	30	23,4	N W	Nébulosité moyenne 1,3	
		0,25	1	10,9	5	1	32,7	42	7	23,1		Siroco les 4, 5 et 6	
Région de Meknes			2,025	2	16,80	10,3	2	31,60	39	30	26,20	W S W	Nébulosité moyenne 1,3
Région de Meknes			12,06	4	1-2	29,6	37	30	20,56	W	Pluie le 1 ^{er} et le 14		
		10	2	12,1	8	3-20	27,8	35,4	7	20	E N E	Nébulosité moyenne 4	
		7	1	11,5	8	2	27,5	34	20	19,5	N N W	Nébulosité moyenne 2	
		1,85	2	13,61	7,2	2	31,48	38	19	22,54	N	Pluie le 1 ^{er} et le 14	
				17,53	12	1-3	36,73	40,5	17	27,13	E S E	Nébulosité moyenne 1,56	
Centre civil de la Chaouia			10,40	7	2-3	25,13	32	7	17,76	N	Nébulosité moyenne 3,76		
		7	2										
		4	1	11,9	10	1-10	24,9	30	13	18,5	N N E	Pluie le 1 ^{er}	
Territoire de Serrat			14,9	12	2	26,2	29	7	20,5	N W	Barre praticable tout le mois.		
Cercle des Doukkala			13,0	8	2-3	31,23	39	20	22,25		Nébulosité moyenne 0,7		
		1,5	1	16,5	11,6	12	30,0	43	20	26,55	W	Pluie le 1 ^{er}	
				18,4	14	5-28	37	46	7-19	27,7	N	Nébulosité moyenne 3,69	
				12,9	7	2	28,7	38	19	20,8	S E	Siroco les 4, 5 et 6	
Cercle des Doukkala			4,4	2	14	6,8	2	29,1	35,7	7	21,6	N	Nébulosité moyenne 0,9
Cercle d'Abda			14,86	14,2	26	24,78	26,3	5	19,81	N E	Barre praticable tout le mois		
			15,6	7,5	12	26,3	39,5	26	20,8	W	Nébulosité moyenne 2,5		
Territoire de Tadla			21,1	17	2	28,1	32	6	24,5	N E	Pluie le 1 ^{er}		
		9,5	1										
Région de Marrakech			23,8	17	1-2	28,5	31,5	21	26,5	N	Nébulosité moyenne 1		
		3;2	1	16,9	15,1	17	40,7	47,1	19	28,6	N W	Matinées calmes, vent vers 14 ^h	
Région de Marrakech			15	11,5	3	32,8	39	20-30	23,9	N W	Siroco les 4, 5, 6, 7, 19 et 20		
			16,29	11,9	3	30,70	37,2	20-30	23,49	S W	Siroco les 4, 5 et 30		
		3	1	17,5	16	18-27	18,20	19,5	6	17,62		Barre praticable tout le mois	
				15,81	13,4	2	30,19	43	5	23	S S E	Nébulosité moyenne 3,66	
Maroc Oriental			13,3	8,5	5	34,3	40,5	9	23,7	N	Nébulosité moyenne 0,8		

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

CONSERVATION DE CASABLANCA

EXTRAITS DE RÉQUISITION

Réquisition N° 11°

Suivant réquisition en date du 9 juillet 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. CHÉDAN (Edouard-Louis-Pierre), propriétaire, demeurant à Fedalah, célibataire, domicilié à Fedalah, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de KAROUBA, consistant en une terre de labour avec maison d'habitation, située à trois kilomètres de Fedalah, sur la rive droite de l'Oued Melah, à 400 mètres du pont de la nouvelle route de Rabat.

Cette propriété, occupant une superficie de 30 hectares, est limitée : au Nord, par Cheïkh Kadour Si Djileli Ezenati ; à l'Est, par Aouled Hadjilali Ezenati ; au Sud, par Ouled Chérif Ezenati

et Araub Ezenati, tous demeurant sur les lieux ; à l'Ouest par Si Bel Abbès Zouari Saken, adoul, demeurant à Casablanca.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte sous-seings privés en date du 2 avril 1914, aux termes duquel le nommé Larbi ben Mekki a reconnu que la propriété sus-visée appartenait à M. CHÉDAN et lui a remis trois titres de propriété datés des 17 Safar 1293, 25 Moharem 1319 et 27 Joumada II 1331.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU MAROC

TRAVAUX PUBLICS

AVIS D'ADJUDICATION

MARDI 10 AOUT 1915,
à 15 heures, il sera procédé
à la Direction Générale des
Travaux Publics à Rabat-Rési-
dence, à l'adjudication, en
deux lots, des travaux de cons-
truction de la ROUTE DE
MEKNES A KENITRA, par Sidi
Moulay Yacoub, 2° et 3° lots,
à savoir :

1° lot, du P. M. 7 k. 113
(Oum Es Soltane) au P. M.
34 k. 164 (col de Sidi Chibani)
sur 27 k. 051.

Le montant du détail esti-
matif s'élève à :

Travaux à l'entre- prise	638.412,60
Somme à valoir...	151.587,40
Total	790.000,00

3° lot, du P. M. 34 k. 164
(col de Chibani) au P. M.
60 k. 023 (jonction avec la
route de Fez à Kenitra près de
Sidi Sliman) sur 25 k. 859.

Le montant du détail esti-
matif s'élève à :

Travaux à l'entre- prise	645.358,15
Somme à valoir...	134.641,85
Total	780.000,00

Les cautionnements provi-
soires, fixés à CINQ MILLE
FRANCS (5.000 fr.) pour cha-
que lot, devront être versés
avant l'adjudication à la
caisse de M. le Trésorier
Payeur Général du Protectorat
ou à celle d'un des Receveurs
des Finances du Protectorat.

Chaque concurrent devra
présenter :

1° Un ou plusieurs certifi-
cats de capacité justifiant son
aptitude à l'exécution des tra-
vaux adjugés ;

2° Le ou les certificats cons-
tant le versement du cau-
tionnement provisoire ;

3° Pour chaque lot, une
soumission conforme au mo-
dèle indiqué par l'Adminis-
tration.

La soumission relative à
chaque lot sera insérée seule
dans une enveloppe fermée
sur laquelle seront inscrits le
nom et l'adresse du soumis-
sionnaire. Cette enveloppe sera
insérée dans un pli qui devra
contenir, en outre, les certifi-
cats de capacité et de caution-
nement prévus ci-dessus

Ce pli, également fermé,
sera déposé par le soumission-
naire au début de la séance
sur le bureau de l'adjudica-
tion. Il pourra aussi être
envoyé par la poste à condition
d'être contenu dans un autre
pli recommandé, avec une
lettre indiquant que les pièces
incluses se rapportent à l'adju-
dication.

L'adjudication ne sera défi-
nitive qu'après approbation
par l'Autorité Supérieure.

Les pièces du projet peu-
vent être consultées :

À la Direction Générale des
Travaux Publics, à Rabat,
Résidence Générale.

Au bureau du Service des
Travaux Publics à Meknès.

Au bureau du Service des
Travaux Publics à Casablanca.

Rabat, le 15 juillet 1915.

SOUSSION

Je soussigné

faisant élection de domicile
à

Après avoir pris connais-
sance des pièces du projet de
construction de la ROUTE DE
MEKNES par Sidi Moulay
Yacoub, me soumetts et m'en-
gage à exécuter les travaux

du (1)
lot de cette route, conformément aux Devis et Cahier des Charges et suivant les prix portés au Bordereau, sur lesquels je consens un rabais de (2)
franc pour cent francs.

Fait à.....
le

Signature :

(1) Indiquer en toutes lettres
Deuxième lot ou Troisième lot.

(2) Indiquer le rabais en toutes lettres et en nombre exact de francs pour cent francs ; toute fraction de franc sera, le cas échéant, comptée pour un franc.

EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffé du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

D'un acte sous-seing privé fait triple, à Casablanca, le 19 juin 1915, dont l'un des originaux a été déposé pour minute par M. Albert HAYAT, négociant à Casablanca, agissant au nom de la Société en nom collectif Albert HAYAT et C^{ie}, dont le siège social est à Casablanca, rue du Général Drude, n° 17, et dont il a la signature sociale, ainsi qu'il est dit dans l'acte de dépôt dressé par M. NERRIERE Francis, Secrétaire-Greffier, Chef de service près le Tribunal de première Instance de Casablanca, faisant fonctions de notaire, le 8 juillet 1915, et dont une expédition a été déposée au Greffe du Tribunal de première Instance de Casablanca ce jour, 9 juillet 1915.

Il appert qu'il est formé entre M. Albert HAYAT, négociant à Casablanca, et M. Léon J. NAHON, négociant à Casablanca, pour une durée d'un an, à partir du 12 février der-

nier, qui sera prorogée de plein droit pour une autre année, faute par l'un des associés d'avoir dénoncé son intention d'y mettre fin un mois à l'avance par lettre recommandée, et ainsi de suite jusqu'à ce que pareil ait été notifié, une société en nom collectif sous la raison sociale Albert HAYAT et C^{ie}, dont le siège social est fixé à Casablanca, rue du Général Drude, n° 17, pour l'exploitation d'un commerce d'épicerie et tous articles d'alimentation, moyennant un capital social de six mille francs fourni à concurrence de trois mille francs par chacun des associés, avec stipulation :

Que la signature sociale sera Albert HAYAT et C^{ie} et appartiendra indistinctement à chacun des associés qui ne pourront en faire usage que pour les besoins et affaires de la société sous peine de nullité à l'égard des tiers et de dommages-intérêts à l'égard du contrevenant ;

Qu'à la fin de l'année sociale il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif ;

Qu'il sera prélevé chaque mois par chacun des associés une somme de trois cent cinquante francs qui sera imputée sur sa part éventuelle des bénéfices ;

Que les bénéfices ou les pertes seront partagés par moitié ;

Qu'en cas de mésintelligence, les deux associés désigneront chacun un arbitre pour trancher la difficulté ;

Qu'en cas de décès de l'un des associés, la société sera dissoute et la liquidation faite par l'associé survivant avec le concours des héritiers du défunt, lesquels devront désigner l'un d'eux à cet effet.

Et autres clauses et conditions.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIERE.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

SERVICE DES DOMAINES

AVIS

Le 6 septembre 1915, à 8 heures du matin, il sera procédé, dans les bureaux du Contrôleur des Domaines à Marrakech, à la location pour une période de 24 ans, par voie d'enchères publiques, de deux propriétés domaniales situées dans la banlieue de Marrakech, dénommées DJENNAN ACIRA et THALBERGET CAID EL OUED, d'une superficie respective de 127 hectares 2 ares 20 centiares et de 150 hectares 80 ares.

Un exemplaire du Cahier des Charges, une description sommaire et un plan des immeubles mis en adjudication sont tenus à la disposition du public dans les bureaux du Service des Domaines et des Services Economiques à la Résidence Générale, des Régions et Cercles Autonomes, des Consulats de France, des Contrôles Civils, des Services Municipaux et des Contrôleurs des Domaines.

TRIBUNAL DE PAIX DE RABAT

Suivant ordonnance rendue le 13 juillet 1915 par M. le Juge de Paix de Rabat, la succession de M. SARIS Raphaël-Joseph, Employé au Chemin de fer du Génie, décédé à Kenitra le 7 juillet 1915, a été déclarée vacante.

Le Curateur soussigné invite les héritiers ou légataires du défunt à se faire connaître et à justifier de leurs qualités.

Les créanciers de la succession à produire leurs titres avec toutes pièces à l'appui.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
A. KUHN.

EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffé du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

Inscription requise par M. Jean LAFON, Pharmacien, demeurant à Casablanca, Immeuble de la Foncière, pour toute l'étendue du Maroc, de la firme :

Pharmacie de France

et des marques :

Novoquinine DeFrance

Pastilles Phonel

Eau de Louvain

Déposé au Secrétariat-Greffé du Tribunal de première Instance de Casablanca, le 11 juillet 1915.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIERE.

TRIBUNAL DE PAIX DE RABAT

Suivant ordonnance rendue le 12 juillet 1915 par M. le Juge de Paix de Rabat, la succession de Madame DARRÉ BÉHA'DE Marguerite, décédée à Rabat le 4 juillet 1915, a été déclarée vacante.

Le Curateur soussigné invite les héritiers ou légataires du défunt à se faire connaître et à justifier de leurs qualités.

Les créanciers de la succession à produire leurs titres avec toutes pièces à l'appui.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
A. KUHN.